

Bulletin de veille dédié à l’insertion et l’adaptation des Afriques dans les tendances mondiales

« Make Africa Great Again »?

Volume 1, numéro 2, octobre 2018 - ISSN 2563-9242

Résumé analytique

Depuis les dernières années, les processus de transformation en cours en Afrique sont de nature à susciter une interrogation sur la vision cachée ou affichée des décideurs africains. S’agit-il de « Make Africa Great Again » ou tout simplement d’un « Yes We Can » à l’Africaine ? Une observation des positions officielles des dirigeants et des stratégies et dispositions institutionnelles concrètement prises laisse dégager un paradoxe. D’un côté, il faut surveiller le piège que représente la rhétorique de l’émergence, face à la tentation de réduire son usage à une tactique de diplomatie publique : légitimation d’un discours de type « Yes We Can », avec ses sous-entendus... De l’autre côté, la volonté de reconnaître la nécessité d’un développement endogène et autocentré, qui mise sur la construction de l’Afrique et sur la mobilisation de ses propres ressources diverses, dans un cadre d’action intégré est de nature à redonner à l’Afrique les clefs de son développement. On n’est pas loin du « Make Africa Great Again », dans un contexte de mondialisation.

Comment appréhender aujourd’hui la valeur symbolique des frontières dans cette dernière perspective, en prenant en considération les trajectoires nationales spécifiques et l’impérieuse pression des flux transnationaux ? Quels sont les partenariats nécessaires à une meilleure gouvernance du développement de l’Afrique et au maintien de la sécurité du continent ? Le présent numéro de *VigieAfriques* s’y penche.

Il faut surveiller le piège que représente la rhétorique de l’émergence, face à la tentation de réduire l’usage du concept à une tactique de diplomatie publique

Contenu

Avec la contribution de Mama Hamimida, Leonard Matala-Tala, Charlie Mballa et Ladislas Nze Bekale

TENDANCES2

La politique de lutte contre le terrorisme de l’Union africaine est-elle résiliente?2

REPÈRES6

RÉFORMES7

L’heure de vérité pour les relations ACP-UE après 20207

Intégrations régionales en Afrique et en Asie : Une brève analyse comparative10

FOCUS13

Diaspora et intégration africaines : à la découverte d’une pratique inédite de conciliation du « dedans » et du « dehors »13

SOUS LA LOUPE28

VIGIEAFRIQUES29

CAP-AFRIQUES30

TENDANCES

La politique de lutte contre le terrorisme de l'Union africaine est-elle résiliente?¹

Ladislav NZE BEKALE,

Commission de l'Union africaine / GRESHS -Gabon

Le concept de résilience en ce qui concerne des questions sécuritaires paraît osciller entre la maîtrise des événements et l'endigement des causes relatives aux menaces sécuritaires. Par conséquent, les organisations internationales les Nations unies (ONU), l'Union européenne (UE) et même l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) ont adopté une approche dite « résiliente » dans le combat contre le terrorisme. Au niveau africain, il est intéressant d'interroger la politique de lutte contre le terrorisme de l'Union africaine (UA), pour savoir si elle s'inscrit effectivement dans cette perspective mondiale. Dans quelle mesure l'approche de lutte contre le terrorisme de l'UA peut-elle être considérée comme résiliente ? Pour répondre à cette problématique, une définition des principes fondamentaux des politiques de lutte contre le terrorisme des Nations unies, de l'OIF et de l'UE, permettra d'appréhender en quoi ces politiques sont résilientes. Le sujet étant trop vaste à traiter en un numéro, le présent texte débute une série d'articles consacrés sur le sujet. Il se limitera à introduire le sujet en se focalisant sur les fondamentaux d'une politique résiliente et principaux éléments de la stratégie mondiale antiterroriste. Seront également abordées la vision de l'OIF face à ce phénomène ainsi que la politique de l'UE en la matière. Le prochain article fera un parallèle entre la situation décrite ci-après et la lutte contre le terrorisme dans le cadre de l'UA.

Quels sont les fondements d'une politique résiliente ?

La résilience (en termes de politique) est la capacité à réagir et de s'adapter, après un choc, pour rétablir la confiance. La confiance, c'est le fait d'accepter d'être vulnérable, mais savoir qu'on peut réagir². La résilience est justement la reprise d'une nouvelle assurance après une agression traumatique³. Lorsqu'une organisation ou un État déploie une politique résiliente en matière de lutte contre le terrorisme, cela sous-entend qu'elle (il) est capable non seulement de faire face une agression de cette nature, mais aussi de revoir son système sécuritaire en l'adaptant à l'évolution de la menace. La réinstauration de la confiance auprès des populations est aussi un élément essentiel d'une politique de lutte contre le terrorisme résiliente, face aux menaces et aux actes terroristes. Dans le cas de la France, elle a choisi d' « *apporter des réponses rapides et efficaces de court terme pour garantir la sécurité physique de ses*

¹ Pour répondre à cette interrogation nous envisageons de présenter notre analyse à travers trois articles qui présenteront respectivement la résilience dans la lutte contre le terrorisme ainsi quelques politiques de lutte contre le terrorisme. Les prochains articles porteront sur la politique de l'UA notamment sur ces aspects résilients et sur les perspectives que l'organisation pourrait éventuellement envisager pour adapter sa politique au concept de résilience.

² Peliks Gérard, « *Contre-terrorisme, sécurité et résilience sans sacrifier nos libertés* » communication présentée le 27 septembre 2017, Strasbourg, p. 3

³ Idem

citoyens »⁴. Ce pays envisage également de « *construire des réponses rapides et efficaces de long terme pour reconstruire la confiance et les liens brisés et poser les bases d'une cohésion et d'une paix durables en agissant sur les racines des maux qui touchent notre société* »⁵. S'attaquer aux racines des menaces comme le terrorisme constitue également un des fondements de la résilience dans ce domaine. Déraciner ou du moins s'attaquer aux causes du terrorisme représente l'aspect le plus important d'une politique résiliente en matière de lutte contre le terrorisme. De ce fait, les organisations et les États adoptant cette approche s'inscrivent dans une prévention durable contre le terrorisme.

Les éléments de résilience de la stratégie antiterrorisme mondiale

Face à la persistance de la menace terroriste, l'ONU a adopté en 2006 la stratégie mondiale antiterroriste et un plan d'action. La politique onusienne s'appuie singulièrement sur quatre facteurs. Le premier est relatif aux mesures visant à éliminer les conditions propices à la propagation du terrorisme. Il s'agit de « *continuer à renforcer et à utiliser au mieux les capacités de l'organisation des Nations Unies dans les domaines tels que la prévention des conflits [...] à la solution pacifique des conflits qui perdurent* »⁶. L'ONU reconnaît que la persistance des conflits favorise le terrorisme, le fait de prévenir cette catégorie de conflit peut prévenir des actes terroristes. La stratégie antiterroriste mondiale vise également à combattre le terrorisme en prenant des mesures pratiques pour que « *nos territoires respectifs ne soient pas utilisés pour des installations terroristes ou des camps [...] pour la préparation ou l'organisation d'actes terroristes* »⁷. L'ONU voudrait aussi renforcer les « *capacités de tous les États [...] en vue d'étoffer les moyens dont ils disposent pour prévenir et combattre le terrorisme, et de resserrer la coordination et la cohésion dans le système des Nations unies au service de la coopération internationale pour la lutte antiterroriste* »⁸. La stratégie antiterroriste mondiale met en évidence l'importance des capacités et de la coordination, compte tenu de l'internationalisation du terrorisme. Le dernier aspect de la stratégie antiterroriste mondiale est relatif au respect des droits de l'homme et à la primauté de du droit. L'ONU demande ainsi « *aux États de veiller à ce que toutes les mesures prises pour lutter contre le terrorisme soient conformes aux obligations qu'ils assument en vertu du droit international* »⁹. En effet, les États doivent éviter de céder à l'émotion et instituer les instruments juridiques nationaux capables de se prononcer sur des actes terroristes.

Aspects de la vision antiterroriste de l'OIF

Consciente de cette menace, la Francophonie s'est fortement impliquée dans les actions menées par la Communauté internationale pour y faire face, conformément au mandat qui lui a été conféré par certains textes fondamentaux. En effet, face à l'intensification des actes terroristes, l'OIF s'est dotée de textes et de résolutions spécifiquement dédiés à cette question¹⁰. Face aux facteurs favorisant l'émergence du terrorisme et de la radicalisation,

⁴ Bierry Thierry, « *Attentats : 4 défis des collectivités locales pour la fraternité, contre le terrorisme* », Temps d'une lecture, 20 novembre 2015, p1

⁵ Idem

⁶ Stratégie mondiale antiterroriste de l'Organisation des Nations Unies, p4

⁷ Idem p5

⁸ Ibid. p7

⁹ Ibidem p10

¹⁰ Rapport de la conférence sur la lutte contre le terrorisme et la prévention de la radicalisation violente, OIF, Paris, novembre 2016, p7

L'Organisation se propose d'agir aux niveaux politique, sécuritaire et économique. Relativement au levier politique et au regard de l'enracinement de la menace terroriste à l'intérieur des territoires, l'OIF propose à ses États membres de « *décentraliser ou déconcentrer certains services de l'État dans les zones les plus enclavées et privilégier les politiques de prévention en s'inscrivant dans une dynamique proactive, notamment en déléguant des compétences aux communautés locales* »¹¹.

La stratégie de l'OIF se démarque de celle des Nations unies en ce sens qu'elle voudrait enraciner la prévention et la lutte contre le terrorisme au sein des territoires et des communautés. Ceci est particulièrement intéressant lorsqu'on sait que c'est dans les villages, les quartiers et les communautés que peuvent apparaître les germes de l'extrémisme et de la radicalisation. Sur le plan sécuritaire, l'OIF demande à ses États membres de « *sécuriser les frontières, lutter contre les trafics et la criminalité organisée, promouvoir la coopération régionale* »¹². Comme pour la stratégie mondiale, l'OIF exhorte également les États membres à la coordination et aux échanges régionaux, contexte dans lequel peuvent s'insérer les stratégies des organisations régionales et sous régionales. Le dernier aspect, sur lequel porte la stratégie de l'OIF, est le levier économique. Pour cette organisation, un des moyens pour enrayer la menace terroriste est de « *relancer le développement notamment en améliorant les infrastructures (routières, sanitaires, éducatives, etc.), l'accès des populations aux services sociaux de base, en particulier en proposant des plans de soutien à l'activité économique et à l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes* »¹³.

L'OIF porte ainsi une attention particulière aux causes du terrorisme, notamment celles relatives à la pauvreté, que sa stratégie se propose de combattre en soumettant aux États membres une approche orientée sur l'investissement économique et le développement du capital humain.

Quelques aspects de la stratégie rénovée de l'UE

L'UE entend faire reculer le terrorisme au niveau mondial tout en respectant les droits de l'homme. Sa stratégie repose sur quatre piliers : réaction (le fait de se montrer préparé face à une attaque terroriste réussie et de minimiser ses conséquences) ; protection (capacité à protéger les citoyens et les infrastructures et à réduire le risque d'attaque) ; poursuite (capacité à rechercher les terroristes, les poursuivre en justice et renforcer les capacités au niveau local) ; prévention (capacité à empêcher les gens de se tourner vers le terrorisme en s'attaquant aux facteurs susceptibles de conduire à une radicalisation et au recrutement de nouveaux adeptes)¹⁴. Les initiatives de l'Union Européenne dans ce domaine peuvent être classées sous trois grandes catégories. La première catégorie est l'engagement public, qui se caractérise par la volonté d'atteindre de larges audiences tant par le biais de campagnes médiatiques que d'activités culturelles intercommunautaires¹⁵. La seconde se concentre sur des interventions ciblées. Ces interventions appuient, entre autres, une meilleure inclusion socio-économique couplée à une amélioration des services qui y sont liés, la mise en place de programmes

¹¹ Idem p9

¹² Ibid.

¹³ Ibidem p10

¹⁴ STRIVE pour le développement : renforcer la résilience face à la violence et à l'extrémisme, CE, Luxembourg, 2015, p. 9

¹⁵ Idem, p. 14

éducatifs, le développement du leadership des femmes et des jeunes¹⁶. La troisième catégorie porte sur l'amélioration des capacités de certains acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux à lutter contre l'extrémisme violent. Ce renforcement des capacités concerne donc la police et la société civile¹⁷. L'approche de l'UE confirme les tendances observées précédemment, c'est-à-dire une orientation vers les causes structurelles pouvant conduire au terrorisme.

En guise de transition

Après avoir passé en revue sommairement le concept de résilience notamment son lien avec la sécurité et le terrorisme ainsi que les politiques de lutte contre le terrorisme de trois organisations internationales, les tendances dominantes démontrent que ces politiques se focalisent sur les causes du terrorisme. A cet effet, toutes envisagent des éléments pouvant conduire au développement politique et économique des États pour éviter que les populations ne tombent dans l'escarcelle terroriste. Ainsi ces politiques rassemblent des aspects relatifs au développement du capital humain. A la suite de cette analyse, on peut ainsi se demander dans quelle mesure la politique de lutte contre le terrorisme de l'UA est-elle résiliente ? Cette problématique sera la préoccupation centrale du prochain article de cette série de publications consacrée au concept de résilience dans la lutte contre le terrorisme.

¹⁶ Ibid.

¹⁷ Ibidem

REPÈRES

GOVERNANCE

Development Policies and Policy Processes in Africa. Modeling and Evaluation.

Le livre a vocation à contribuer à relever les nombreux défis méthodologiques que pose l'analyse de l'efficacité des politiques de développement. Comment conclure qu'une politique est performante et pourquoi? Le livre offre un ensemble d'outils et de méthodes qui y répondent, à partir d'une application adaptée au rapport entre le domaine agricole et la réduction de la pauvreté.

Henning, Christian, Ousmane Badiane et Eva Krampe (2017). *Development Policies and Policy Processes in Africa. Modeling and Evaluation*, Springer, 351 pages.

African Governance and Development Issues in a World of Change. The Changing Patterns of a Static Universe

Ce livre examine, sous plusieurs angles, les idéologies africaines dans un monde en mutation, notamment en ce qui concerne la politique et le développement en Afrique. Il s'agit d'un ouvrage collectif qui rassemble la contribution de dix-sept chercheurs réunis par l'International Conference of the Association for the Promotion of African Studies. L'ouvrage se penche sur les processus de changement et de désorganisation des divers modèles traditionnels, sociaux et culturels et esquisse des pistes d'amélioration. Entre autres pistes, l'idée de reconsidérer certains éléments d'ordre culturel (éléments traditionnels) dans le contexte de modernité et de différenciation qui caractérisent notre monde présent.

Ikechukwu Anthony, Kanu Catherine Chiugo et Kanu Kanayo Nwadiakor (2018). *African Governance and Development Issues in a World of Change. The Changing Patterns of Static Universe*, Author House, 418 pages.

Les cinq meilleures universités africaines en 2018

Le New Jersey Minority Educational Development a rendu public son palmarès mondial des Universités. Le classement des meilleures universités est établi par régions. Pour la région africaine, les cinq

meilleures universités pour l'année 2018 sont les suivantes sont classées ci-après (de la première à la cinquième) : University of Cape Town – South Africa (Afrique du Sud); University of the Witwatersrand – South Africa (Afrique du Sud); Stellenbosch University – South Africa (Afrique du Sud); University of KwaZulu-Natal – South Africa (Afrique du Sud); Cairo University – Egypt (Égypte).

CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Decentralized Governance of Adaptation to Climate Change in Africa

Ce livre entend s'attaquer au déficit de connaissances sur le rôle des institutions décentralisées en Afrique subsaharienne et sur les modalités de mise en place d'un environnement institutionnel propice à l'adaptation aux changements climatiques dans un contexte rural. Il aborde un axe peu traditionnel de la question : la compréhension des processus politiques au sein des institutions infranationaux qui assurent une médiation entre les pratiques nationales et locales.

Esbern Friis-Hansen, ed. (2017). *Decentralized Governance of Adaptation to Climate Change in Africa*, CABI, 172 pages.

INTEGRATION RÉGIONALE / TRANSFORMATIONS STRUCTURELLES

Innovation, Regional Integration, and Development in Africa: Rethinking Theories, Institutions, and Policies

Stigmatisant un modèle de régionalisme indument axé sur l'intégration des marchés, au grand dam des politiques sociale, de mobilité de la main d'œuvre, d'éducation, des biotechnologies, à la coopération en matière de droit, aux politiques industrielles, d'innovation, scientifique et technologique, ce livre fait de la transformation structurelle des économies et le renforcement des capacités en matière d'innovation technologique et scientifique une condition immédiate et durable du développement de l'Afrique.

Olotuntoba, Samuel (2018). *Innovation, Regional Integration, and Development in Africa: Rethinking Theories, Institutions, and Policies*, Springer, 342 pages.

RÉFORMES

L'heure de vérité pour les relations ACP-UE après 2020

Léonard MATALE-TALA,
Université de Lorraine, Nancy

L'accord de partenariat de Cotonou (APC), signé le 23 septembre 2000 à Cotonou (Bénin), permet à l'Union européenne (UE) d'avoir des relations particulières avec 79 Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). Ces relations, issues des liens coloniaux entre certains Etats européens et africains, se situent dans la continuité des accords de Yaoundé (1963-1974), puis de Lomé (1975-1999). L'APC a été signé pour une durée de vingt ans et arrive donc à échéance en 2020. Les partenaires européens et africains ont déjà entamé des pourparlers en vue de pouvoir au remplacement ou maintien du cadre de Cotonou. En principe, le mois de septembre 2018 fera rentrer les partenaires dans le vif du sujet : la négociation du cadre futur de ces relations. Sans me prononcer sur la nature du cadre futur qui est tiraillé entre les tenants du statu quo et ceux qui veulent ouvrir le cadre de Cotonou aux autres Etats du globe, mon propos est de relever trois domaines sur lesquels les européens et africains sont particulièrement attendus : la crise migratoire, les changements climatiques et le dialogue politique et la sécurité dans une conjoncture internationale très tendue.

La crise migratoire

Nous avons tous en mémoire ces images de télévision montrant les trafiquants libyens marchandant les jeunes africains assoiffés de liberté et voulant rejoindre l'Europe. D'aucuns se sont émus de revoir cet esclavagisme perdurer aux portes de l'Europe et surtout sur le sol africain, sans une réaction forte ni de l'Union africaine (UA), ni des dirigeants des africains. Et pourtant, sur cette question, on compte une multitude d'initiatives aussi bien internes à l'UE (Conseil européen, Conseil des ministres) que multilatérales (Processus de Rabat de 2006, Processus de Khartoum de 2014 et Sommet de Valetta du 11 novembre 2015).

La position de l'UE est connue : elle a adopté une approche globale des questions de la migration et de la mobilité en 2005, renouvelée en 2012. Cette approche vise à bloquer les arrivées massives de réfugiés à l'extérieur des frontières européennes. Pour ce faire, l'UE a signé des accords avec des Etats tiers (Turquie, Soudan, Libye) pourtant peu regardants et insensibles à ses principales valeurs communes, telles que le respect des droits de l'homme et la démocratie. En dépit de la médiatisation de ces nombreux accords et réunions, trois ans après La Valette, le constat est le même : les jeunes africains meurent toujours autant en Méditerranée et les rescapés sont maintes fois récupérés par des navires affrétés par des ONG et à la recherche d'un port de débarquement.

Les partenaires européens et africains devraient se souvenir que la question figurait déjà dans un chapitre de l'APC. Conformément au calendrier fixé par ce dernier, les négociations devaient être lancées en août 2018. Mais la Hongrie¹⁸ et la Pologne ont bloqué ce lancement. Ces deux pays exigent que le chapitre sur la réadmission des migrants ACP non autorisés à rester en Europe soit considérablement renforcé. L'UA et ses Etats membres devraient stopper le suicide collectif de la jeunesse du continent en donnant concrètement aux jeunes les moyens de s'épanouir sur place, dans un continent aux multiples facettes et richesses. Le mal doit être attaqué à sa racine : le sous-développement de l'Afrique.

Les changements climatiques

Les Etats africains et européens ont pris part aux négociations ayant conduit à l'Accord de Paris sur la COP21, tout comme à celle de la COP22. Les manifestations concrètes du dérèglement climatique ne cessent de s'accroître à travers le monde : hausse de température, fonte des glaciers du nord, tempêtes et ouragan, etc. Les objectifs du millénaire du développement, l'agenda 2030, voire l'APC actuel, comportent des engagements fermes devant permettre aux partenaires ACP-UE de lutter contre les dérèglements climatiques dont les manifestations sont de plus en plus rapprochées. En effet, les pays industrialisés devaient mettre à la disposition de ceux en développement une enveloppe de 100 milliards de dollars¹⁹ par an pour favoriser l'atténuation et l'adaptation face aux changements climatiques (article 9 de l'Accord de Paris). Mais l'arrivée du Président Trump a profondément modifié et refroidi les attentes des uns et des autres. Le retrait des Etats-Unis de la COP21 aurait dû pousser les partenaires ACP UE à redoubler d'efforts.

En dépit de l'initiative isolée d'Emmanuel Macron, Président français, pour incarner l'alternative écologiste, « *make our planet great again* », ni l'UE, ni l'UA ne se montrent perspicaces sur ce dossier. Les bonnes résolutions prises lors des différentes conférences internationales attendent d'être traduites en actes. Les contributions des Etats industrialisés aux financements climatiques reposant sur une base volontaire, la contrainte de l'Accord de Paris est vite atténuée. La fracassante démission de Nicolas Hulot, ministre français le plus populaire, en charge de la transition écologique et solidaire, n'est que l'arbre qui cache la forêt des égoïsmes et myopies nationaux.

Lorsque l'on regarde l'avancée de la déforestation en Afrique (Afrique centrale et Madagascar, notamment) et l'inaction des partenaires ACP-UE pour contrer ce phénomène, on ne peut que déplorer le manque de volonté politique. Combien de pays africains ont-ils réellement intégré les préoccupations environnementales dans leurs politiques publiques ? L'Afrique demeure le dépotoir de tout ce qui est interdit ailleurs : voitures polluantes, médicaments, plastiques, polluants de tout genre, se retrouvent sur le sol, dans les sous-sols et les eaux du continent.

Ici aussi, les partenaires ACP-UE devraient s'accorder à prendre en compte de manière concrète l'urgence de la situation en adoptant des solutions appropriées afin de doter chaque pays des moyens adéquats pour atténuer et contrer les effets du dérèglement climatique.

¹⁸ Cécile Barbière, Accord de Cotonou : nouveau départ ou marche arrière ? *Euractiv.fr*, 03 septembre 2018.

¹⁹ <http://www.greencimate.fund/how-we-work/resource-mobilization>

Le dialogue politique et la sécurité

L'APC avait un dispositif permettant le dialogue politique (article 8 APC) entre partenaires dès lors qu'il y avait violation d'un élément essentiel de l'Accord. Mais, la mise en œuvre de ce dispositif couplée avec la conditionnalité de l'aide est restée infructueuse. En effet, les vingt-quatre fois où ce dispositif a été utilisé²⁰ n'ont donné aucun résultat notable en termes de démocratisation des Etats impliqués²¹ (Togo, RCA, Guinée-Bissau, Fidji, Mauritanie, Madagascar, Soudan, Zimbabwe, Burundi, entre autres).

Plusieurs Etats africains et européens ont été touchés par des attentats durant ces dernières années. La lutte contre le terrorisme dépend intimement du dialogue politique. Aucun pays ne peut, dans le contexte de la mondialisation, prétendre apporter une réponse concrète à ce fléau sans la coopération et le dialogue avec les autres Etats.

A l'heure où les changements interviennent à plus grande vitesse et où le monde est en proie à de nouveaux défis, les partenaires ACP-UE peuvent saisir l'opportunité offerte par ces négociations pour poser les nouvelles bases des relations futures. Nombreux sont les déclarations, textes et documents sur les bonnes intentions à aller de l'avant, à redynamiser les relations spécifiques unissant les européens aux africains, dont on ne cesse de vanter la longévité du partenariat historique ; mais sur le terrain la pauvreté gangrène toute l'Afrique. Les dirigeants africains s'illustrent plus dans leurs efforts à conserver le pouvoir qu'à l'asseoir sur des bases démocratiques, aidés en cela par la complaisance et la complicité européennes, plus ou moins voilées. Les conséquences sont connues : outre le discrédit des dirigeants, lassitude et/ou vieillissement de la jeune génération de politiciens, la fuite de cerveaux vers le nord, l'exode de la jeunesse africaine. Le Ve sommet UE - Afrique tenu à Abidjan en décembre 2017 tentait de mettre le focus sur cette jeunesse. On ne peut pas dire qu'il ait brillé par des résolutions concrètes prises par les partenaires. Qu'on se le dise : il est dans l'intérêt de l'Europe que l'Afrique se développe, que les Etats africains se transforment pour offrir un cadre stable et des conditions favorables à l'épanouissement personnel et sociétal.

Puissent ces négociations donner à nos deux continents la possibilité de montrer au monde leur capacité à œuvrer de concert, courageusement et de manière responsable, dans l'intérêt mutuel et pour le bien de l'humanité.

²⁰ Commission européenne, Haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, *Vers un nouveau partenariat entre l'UE et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique après 2020*, Strasbourg, Document de consultation conjoint, JOIN(2015) 33 final, 6 octobre 2015, p.5.

²¹ ECDPM, *The Future of ACP-EU Relations: A Political Economy Analysis*, Final report, Maastricht, January 2016, p.92.

Intégrations régionales en Afrique et en Asie : Une brève analyse comparative

Mama HAMIMIDA

Enseignante-chercheure, Université Hassan II de Casablanca

Introduction

Dans cette contribution, il est question de présenter des écarts qui se dégagent d'une brève analyse comparative des intégrations régionales en Afrique et en Asie (1) et de voir quels sont les éléments explicatifs des retards et/ou échecs des unes et des réussites des autres malgré des similitudes et des caractéristiques partagées (2).

1. Intégrations régionales en Afrique et en Asie : des écarts observables

Les processus d'intégration régionale en Afrique comme en Asie sont très anciens. Leur évolution semblait la même au début, mais la colonisation puis les indépendances, survenues au niveau des deux régions les ont fait avancer de manière différente. Le commerce intra africain florissait entre le VIIe et le XVIe siècle. La colonisation a changé la donne en orientant les flux commerciaux vers l'extérieur. Après les indépendances, les complémentarités et les coordinations entre les différentes économies ont été affaiblies. Des intégrations régionales pour le développement économique et financier se sont constituées par la suite. En Asie, le pôle chinois était le point focal jusqu'au XIXe siècle et les relations commerciales se sont développées en réaction au système de Tribut imposé par la Chine.

Jusqu'au XXe siècle, la similitude entre les deux régions est frappante. La plupart des pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) vivaient la même situation économique que celle des pays africains en 1960, c'est à dire, des économies très dépendantes des matières premières et dont le PNB par habitant est très faible. Les deux groupes présentaient des économies petites et avec très peu de complémentarité. La différence majeure est que la future ASEAN incluait un pays de poids qu'est l'Indonésie, alors que le Nigeria, le plus important pays de la région, ne jouait pas son rôle de moteur économique au sein de la Communauté Économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Singapour, pays économiquement *lièvre* au sein de l'ASEAN, représentait un modèle pour les autres économies. *Les regroupements africains ne disposaient pas de pays d'un niveau de développement comparable.* En réaction aux échecs répétitifs, l'Asie et l'Afrique ont institutionnalisé leurs intégrations régionales à partir des années 90 pour devenir plus pragmatiques. Le constat actuel de leur aboutissement montre qu'ils ont évolué de manière différente. La première avec réussite et la deuxième accusant retard et perpétuation d'institutions défailtantes. La question qui se pose est pourquoi certaines institutions servent le développement et d'autres le bloquent. Pis, ces dernières peuvent perdurer des décennies et retardent le développement

des pays. On reconnaît ici les problématiques principales posées dans les travaux de North²² à partir des années 70.

Des éléments explicatifs des écarts dans les processus d'intégration en Afrique et en Asie

La réussite des processus d'intégration par les institutions en Asie revient aux relations et réseaux intracommunautaires entre pays voisins. La création de la zone de libre-échange, *ASEAN Free Trade Association* (AFTA) en 1992 donne un modèle de réussite hors du commun. Les firmes multinationales sont au cœur de cette réussite par la stimulation des échanges dans la région, l'attrait des Investissements directs étrangers (IDE) et le transfert de technologie. Le Japon a joué un rôle de modèle d'industrialisation pour les pays de l'Asie outre son aide pour les investissements. Les stratégies des Nouveaux pays industrialisés d'Asie (NPIA) ont conféré un poids prédominant au niveau régional en termes des échanges commerciaux et d'investissements. Des réformes institutionnelles pour aider les entreprises et réguler les marchés ont été engagées. Un interventionnisme sélectif des États de la région protégeait les entreprises locales et en même temps encourageait les secteurs capables d'exporter et de jouer la concurrence internationale.

En Afrique, le passage d'un régionalisme politique et communautaire à un régionalisme économique basé sur un marché régional concurrentiel et la création des chaînes de valeur régionales n'a pas été une réussite. Le commerce intra régional et les infrastructures nécessaires aux échanges sont restés très limités et les relations avec les partenaires européens sont marquées par l'exploitation des ressources minières et agricoles. Les zones d'intégration qui réussissent relativement, abritent des pays qui ont un certain poids économique comme le Kenya pour la Communauté d'Afrique de l'Est (EAC) ou l'Afrique du Sud pour la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). Les problèmes internes que connaît le Nigéria et ses rivalités avec les pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) limitent les progrès de la Communauté économique de développement des États d'Afrique occidentale (CEDEAO) (Hugo, 2017).

L'Agenda 2063, conçu pour permettre aux États de dépasser leur rivalité et de concéder une partie de leur pouvoir à une organisation supranationale, se heurte à la fragilité et souvent à la rigidité des États face à la nécessité d'institutionnaliser la porosité de leurs frontières et la solidarité entre leur peuple ; de réglementer les échanges informels ; de construire des chaînes de valeur régionale et de s'insérer dans les chaînes de valeur mondiale. Ceci revient donc au cadre institutionnel et aux croyances sous-jacentes qui empêchent le développement des échanges impersonnels et donc la productivité (North, 2005). Les risques de divergence sont d'autant plus grands que les intégrations régionales se font entre pays à faible niveau de revenu disposant de faibles avantages comparatifs par rapport à la moyenne mondiale et où jouent des trappes à pauvreté (Hugon, 2001).

²² North, D. (2005). *Le processus de développement économique*. Paris. Editions d'organisation.

Conclusion

Les intégrations régionales auront plus de chance de réussir avec la présence d'économies de taille importante (cas de l'Indonésie au sein de l'ASEAN), de structures de production diversifiées, de *pays lièvre* économiquement (cas de Singapour pour l'ASEAN), de multinationales et de transfert de technologie (cas du Japon en Asie) et de complémentarités entre les pays (forte en Asie et faible en Afrique sauf pour la SADC). Des institutions économiques efficaces sont en mesure de structurer les marchés des facteurs et de produits pour les rendre efficaces sur une longue période, d'élargir le marché pour profiter des économies d'échelle et d'investir dans l'éducation pour l'amélioration du capital humain.

Références consultées

Gambotti, C. (2015) L'Agenda 2063, un cadre collectif et participatif pour une Afrique unie et prospère. *Revue Géoéconomie*, n°76, pp129-140.

Hugon, P. (2001). Analyse comparative des processus d'intégration économique régionale. Paris. Rapport de la Direction Générale de la coopération internationale et du développement, Ministère des affaires étrangères.

Hugo, P. (2017). Régionalisme et régionalisation. Limites de jure et réussites contrastées. *Revue Interventions économiques*. Numéro hors-série, Mars. pp 14-16.

North, D. (2005). Le processus de développement économique. Paris. Éditions d'organisation.

FOCUS

Diaspora et intégration africaines : à la découverte d'une pratique inédite de conciliation du « dedans » et du « dehors »

Charlie MBALLA,

University of Alberta – Campus St Jean

Trente-deux millions de personnes, dont seize dans d'autres pays africains et seize autres en dehors de l'Afrique, selon certaines sources et certains critères (OIM, 2018) ou 350 millions selon certains autres (État de la diaspora africaine, 2018), la diaspora africaine revêt une importance qui transgresse la seule frontière des équations mathématique. Elle s'est imposée aussi bien en tant qu'objet d'étude scientifique (Banque mondiale et al., 2011 ; Bourenane et al. 2011 ; Devillard, 2015 ; IIES et OIT, 2010 ; Harzoune, 2010 ; Lessault et Beauchemin, 2009 ; Savadogo, 2010) ; Stocchiero, 2007 ; Tokpa, 2002) qu'en tant que politique publique. Bien plus, le nombre d'observatoires de recherche, en Afrique ou ailleurs, spécialisés dans l'objet migratoire est phénoménal. Plus récemment encore, les dirigeants africains, sous l'instigation du Maroc, ont annoncé, lors du dernier sommet de l'Union africaine (UA) de Nouakchott de 2018, la création de l'Observatoire africain pour la migration et le développement (OAMD). Cette initiative s'ajoute à une quantité d'autres, prises par l'UA en la matière, à l'instar de la reconnaissance d'une « sixième région » constituée par la diaspora africaine. Il s'agit donc d'un objet à forte attractivité à la fois heuristique et politique (au sens de *Policy*).

Si l'on considère la vocation donnée à l'OAMD (fédérer les initiatives nationales existantes en matière de migration), il apparaît évident que pour l'UA, le phénomène migratoire, l'intégration africaine et le développement de l'Afrique sont liés et en tant que tels ne peuvent être politiquement gérés que dans un cadre d'action intégré. La définition propre à l'UA du concept de diaspora confirme cette conception de la réalité : « personnes d'origine africaine vivant hors du continent africain, qui sont désireuses de contribuer à son développement et à la construction de l'Union africaine, quelles que soient leur citoyenneté et leur nationalité » (UA, Site web).

C'est la traduction nationale de cette perspective africaine de la diaspora que le présent numéro de VigieAfriques se propose de présenter, par le détour d'une pratique exemplaire tirée des cas ivoirien et burkinabè. Ces deux cas ont été retenus parce qu'ils semblent constituer le prolongement national de l'esprit de l'UA ; correspondant ainsi à cette volonté de gestion intégrée d'une problématique à la fois complexe et opportune. En créant un ministère dont la dénomination évoque la spécialisation institutionnelle des politiques publiques de ces deux États, le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire se positionnent comme pionniers en Afrique à cet égard. Cette dénomination évoque également la capacité de concertation et de conjugaison des synergies utiles face à un phénomène complexe. Retour à la notion de gouvernance, un mode d'action concerté, souvent considéré comme le plus adapté dans une situation de

complexité, surtout lorsque les acteurs se trouvent à plusieurs paliers d'intervention (Paquin, 2006).

Les bénéficiaires et/ou le groupe cible de la pratique

Tous les pays africains, face au défi des transitions structurelles et devant intégrer les stratégies panafricaines et l'apport de la diaspora dans leurs processus politiques et de développement.

- **Les utilisateurs**

Les gouvernements africains

Les institutions régionales africaines

Les responsables de l'élaboration des politiques publiques en Afrique

Les diasporas africaines

Les associations

Les médias

Les chercheurs et étudiants

- **Intervenants**

Au **Burkina Faso**, le Ministre de l'Intégration africaine et des Burkinabés de l'extérieur est le principal responsable de la coordination des politiques gouvernementales relatives aux politiques régionales et à la diaspora. Ce ministère a repris les attributions de l'ancien Conseil supérieur des Burkinabè de l'Étranger (CSBE), un organisme consultatif dont la création, les attributions, l'organisation et le fonctionnement font l'objet d'un décret de 2007 du président de la République de l'époque, Blaise Compaoré. Chargé d'une mission d'attraction et de rassemblement, d'insertion et d'intégration, de mobilisation et de promotion auprès de la diaspora burkinabè, le CSBE fonctionnait alors sous tutelle du ministère des Affaires étrangères et de la coopération régionale. Son décret de création plaçait le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération régionale à la tête du Bureau de l'Assemblée générale créé en même temps qu'un Secrétariat permanent, une structure coiffée par une personne nommée par décret pris en Conseil des ministres. C'est au Secrétariat permanent que revenaient les fonctions d'animation, de mise en œuvre et de suivi des stratégies du CSBE.

Le ministère de l'Intégration africaine et des Burkinabè de l'extérieur a été constitué en ministère autonome en janvier 2018 et la vision officielle de son titulaire, Paul Robert Tiendrébéogo, est « de voir comment les Burkinabè de l'extérieur peuvent contribuer au développement national aussi bien intellectuellement que financièrement, et ensuite comment à notre tour nous allons pouvoir les accompagner en leur garantissant une meilleure sécurité et en leur offrant des opportunités qui existent au Burkina Faso ».

Ce faisant, le Ministère travaille en collaboration avec des partenaires tels que le Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CONASUR), un organisme chargé de la prévention et de la mitigation des effets des catastrophes sur les populations déplacées à l'interne ainsi qu'en situation de retour au Burkina Faso; l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et le Fonds de l'OIM, en matière de flux migratoires ou des organismes privés. Parmi ces derniers, se trouvent des acteurs financiers (Coris Bank, une institution de référence en matière de financement des PME/PMI; Ecobank) et des organismes associatifs dont le site www.burkinadiaspora.org fait office de guiche unique d'informations.

La présentation des informations relatives aux politiques de ce ministère semble faire une part belle à la diaspora et le volet intégration africaine a une visibilité limitée. Il n'est pas tort de dire que cet état des choses s'inscrit dans une vision gouvernementale ou du moins ministérielle, lorsque l'on considère que le premier titulaire de ce poste ad hoc a placé la diaspora en tête des grandes lignes de son action. On peut dès lors se demander si la dénomination du Ministère n'aurait pas été « Ministère des Burkinabè de l'extérieur et de l'intégration africaine »...

En Côte d'Ivoire, le tableau semble plutôt contrastant. Le ministère de l'Intégration régionale et des Ivoiriens de l'extérieur (MIAIE) porte bien son nom : il semble d'abord être axé sur les politiques régionales. À cet effet, le MIAIE « assure la coordination et la promotion des politiques sectorielles en matière d'intégration africaine en vue d'une meilleure cohérence des propositions nationales en liaison avec les ministères techniques intéressés. » Ce rôle de coordination, concerne la participation à la définition, à la mise en œuvre, au suivi et l'évaluation des programmes communautaires dans le cadre de l'UEMOA, la CEDEAO et l'UA. Le volet diaspora apparaît comme une greffe sur cette « mission fondamentale », greffe qui fait l'objet d'une stratégie dont la formulation et l'effectuation sont confiées à la Direction Générale des Ivoiriens de l'Extérieur, l'une des deux grandes structures, avec la Direction générale de l'Intégration, responsables des deux volets objet de la présente pratique.

Rappelons que la Côte d'Ivoire a une longue tradition de politiques publiques orientées « intégration africaine », avec des ministères ad hoc, dont les premiers titulaires remontent au début des années 2000.

- **Prise en compte de la dimension Genre**

Si l'expérience du Faso reste assez courte dans le temps pour permettre une évaluation sur la base d'une approche Genre, en Côte d'Ivoire, l'historique des titulaires du poste ministériel révèle qu'aucune femme n'a jamais occupé ce poste ad hoc. Les recherches futures, au demeurant, devront aider à identifier la distribution des responsabilités ainsi que le degré d'implication des acteurs, selon le sexe, y compris l'impact d'une telle distribution dans la mise en place de la pratique.

Approche méthodologique utilisée, problématique de départ et résultats attendus

Sur le plan méthodologique, chacun des deux gouvernements a procédé par incrémentalisme, en partant de l'existant. Dans le cas du Burkina Faso, la mise sur agenda de la préoccupation diasporique dans les politiques gouvernementales remonte aux années 1990, en ce qui est de la période récente, notamment à la lumière d'un rapport général des travaux de la deuxième session ordinaire du Conseil supérieur des Burkinabè de l'étranger (1998). Les recommandations de ce rapport ont sans doute contribué au fondement du décret présidentiel de 2007 organisant, presque une décennie plus tard, le CSBE et son fonctionnement, organisme créé auprès du ministère des Affaires étrangères et de la coopération régionale d'alors et chargé de regrouper l'ensemble des communautés burkinabè résidant hors du territoire national. Hormis l'appui des services consulaires et diplomatiques du Burkina Faso, la création du ministère des Affaires étrangères, de la Coopération et des Burkinabè de l'Extérieur répondait aux attentes longtemps exprimées par la diaspora burkinabè de prendre part au développement de leur pays. Le nouveau ministère (autonome) de l'Intégration africaine et des

Burkinabè de l'extérieur en 2018 venait ainsi confirmer un processus de reconnaissance de l'action diplomatique des Burkinabè de l'étranger, considérés par le ministre responsable comme « porte-voix de notre pays auprès de leur pays d'accueil. »

Comment expliquer la démarche burkinabè où le déséquilibre semble observable entre les deux volets de la mission du Ministère ? Deux postures analytiques pour expliquer cet état de choses. D'un côté, on peut penser qu'après le chantier diasporique, le chantier régional sera la deuxième grande ligne de la mission de ce ministère, lequel donne l'impression de construire ce dernier volet en se servant du premier comme expérience pilote. De l'autre, tout porte à croire que les avancées de l'intégration au niveau de la sous-région de l'UEMOA, poussées par la géographie et par l'histoire, sans oublier les nombreux accords existant au niveau plus vaste de la CEDEAO, rend la mise en œuvre du volet intégration régionale plus naturelle. C'est du moins la perspective officielle privilégiée au Burkina Faso. C'est donc dire qu'autant le pari de l'intégration régionale serait en train d'être gagnée, autant le pari qui consiste à associer les Burkinabè de l'extérieur à cette dynamique d'intégration africaine est celui que le Faso semble avoir amorcé, à en croire l'Ambassadeur du Burkina Faso au Canada, interrogé sur cet aspect de la question.

L'approche ivoirienne reste la plus intégrée et la plus documentée. La Direction générale de l'Intégration (DGI) et la Direction Générale des Ivoiriens de l'Extérieur (DGIE), respectivement responsables de l'intégration africaine et des Ivoiriens de l'étranger, sont les deux formes d'institutionnalisation de la prise en charge des deux dimensions qui nous retiennent ici. Leur structuration semble d'ailleurs se refléter, avec le même nombre de directions, ce qui laisse croire que le gouvernement a voulu accorder un poids identique à ces deux dimensions de ses politiques publiques. Bien que disposant d'une longue tradition institutionnelle, l'approche ivoirienne a été re-problématisée en 2010 par le Ministère en ces termes : « quelle peut être la contribution de l'intégration africaine dans le développement politique, économique et socio-culturel de notre pays et en quoi la Côte d'Ivoire peut-elle servir de catalyseur ou d'accélérateur au processus d'intégration africaine ? ».

La réponse à cette problématique s'est inscrite dans une mouvance visant à un positionnement stratégique du pays dans la construction de l'intégration africaine, d'ouverture de ce pays à l'extérieur et aux étrangers, mouvance observable déjà sous Houphouët Boigny et renforcée par ses successeurs. La mise en place d'un passeport CEDEAO, le droit de suffrage accordé aux Ivoiriens expatriés (pouvant donc voter à partir de l'Étranger), fait partie des mesures d'accompagnement.

Dans la même veine, le Burkina Faso a mis en place des mesures permettant d'associer la diaspora à son développement : perception facilitée par la Caisse de sécurité sociale des pensions des Burkinabè expatriés ; exemptions fiscales aux investissements, collaboration avec les représentations diplomatiques et consulaires de campagnes d'information relative au rapatriement de fonds (OIM, MPI, 2012).

Le type de démarche mis en place

Dans les deux cas d'étude, il s'agit d'un processus participatif. La mise en place de ces deux pratiques a permis d'observer un effort de communication entre les autorités diplomatiques

des deux pays dans les pays d'accueil et leur diaspora respective. Cette communication s'est traduite par la tenue de consultations régulières, la mise sur pied d'organismes consultatifs ou de soutien aux associations de la diaspora. Parfois, l'implication des instances internationales a été utile, à l'instar de l'OIM ou du MPI très actifs dans l'organisation, souvent à la demande de gouvernements, d'ateliers de consultation de type délibératif.

Il s'agit d'une démarche qui se conjugue avec un vaste ensemble de mesures d'ouverture vers et d'attraction de l'« extérieur ». Parmi ces mesures, citons la possibilité de voter à partir de l'étranger, évoquée précédemment, possibilité autorisée par la Côte d'Ivoire et récemment par le Burkina Faso, à certaines conditions. Plusieurs pays africains l'autorisent également (Deviillard et al., 2015 ; OIM, 2012) : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Cap-Vert, Djibouti, Gabon, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Lesotho, Mali, Maurice, Mozambique, Namibie, Niger, République centrafricaine, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Soudan, Tchad, Togo, Tunisie, Zimbabwe). S'ajoute à ces mesures incitatives la double nationalité, autorisée au Burkina Faso et dans certains autres pays comme le Benin, le Cap-Vert, le Ghana, le Mali, le Nigéria (Deviillard et al., 2015).

La figure 1 ci-après est une esquisse de schématisation de la démarche de conciliation du « dedans » et du « dehors » dans les deux cas étudiés.

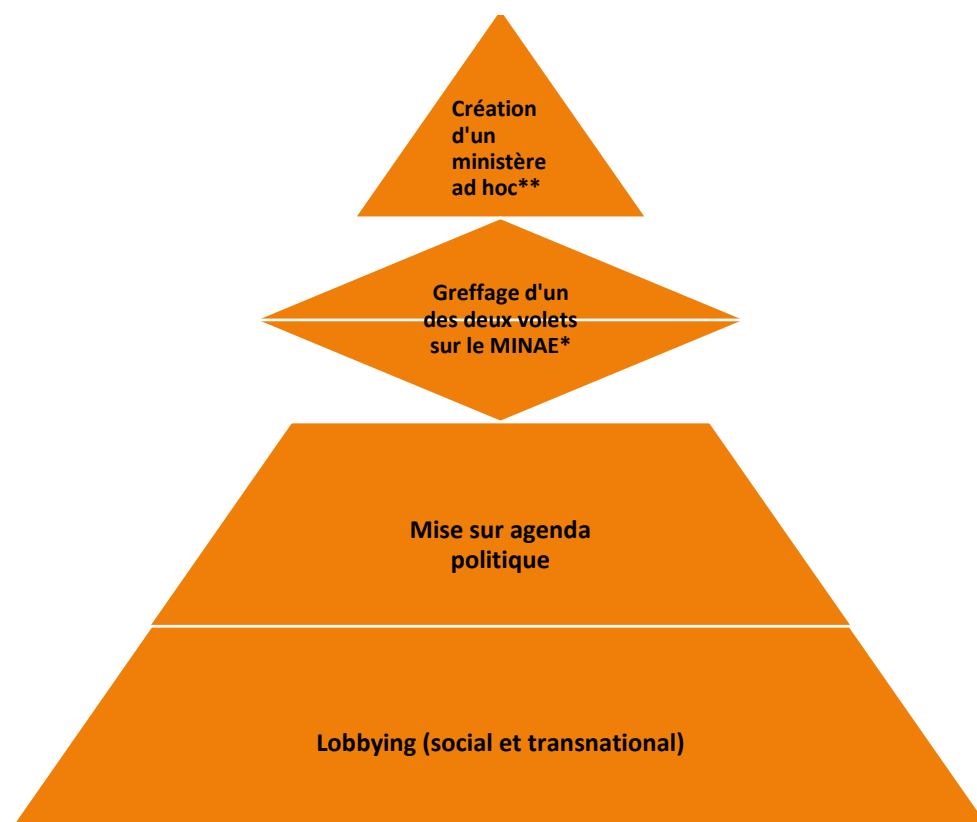


Figure 1 : Esquisse de schématisation de la mise en place de la pratique

Source : Cap-Afriques, 2018

* Ministère des Affaires étrangères

** Un ministère ad hoc pour les deux volets

Résultats et impact

Le domaine qui fait l'objet de la présente pratique n'a encore donné lieu à aucune étude d'impact imposante. Pour justifier cette rareté de la recherche et surtout de la recherche comparative, on peut évoquer, hormis les questions économiques, la difficulté méthodologique d'établir un lien de causalité direct entre la mise en place de cette pratique et l'intégration africaine, d'une part et la contribution de la diaspora dans le développement de leur pays d'origine, d'autre part. Dans les deux cas, les faits précèdent le droit et les institutions. Hormis les résultats « objectifs » (meilleur rapprochement entre les institutions et les expatriés, meilleure connaissance des parties prenantes, meilleure approximation des politiques africaines au niveau national, etc.), il va sans dire que les effets identifiables et surtout l'impact de la pratique est de nature différée, à en croire les objectifs et les espoirs des participants. En se fiant aux travaux de l'OIM (2012 : 61), on peut ainsi penser à quelques impacts escomptés : renforcement de la stabilité économique, sociale et culturelle et du développement humain (du fait de l'intervention de la diaspora), contribution des membres de la diaspora au secteur de l'éducation ou de la santé, et même au développement rural.

Plus spécifiquement, les indicateurs, surtout qualitatifs, identifiables comprennent l'amélioration des conditions de retour au pays, le rapprochement de vues et du dialogue entre la diaspora et les dirigeants ivoiriens et burkinabè, le renforcement de la légitimité des politiques de ces deux pays et de leur perception par la diaspora, l'amélioration du *Nation Branding* et de la diplomatie publique tant ivoirienne que burkinabè.

Du point de vue de l'intégration africaine, les travaux réalisés dans le cadre de l'indice de l'intégration africaine permettent aujourd'hui d'évaluer, sur une période donnée et d'un pays à un autre, les progrès accomplis sur la base de plusieurs critères : Infrastructure régionale, Intégration commerciale, Intégration productive, Libre circulation des personnes, Intégration financière et macroéconomique. Si l'on s'arrête seulement sur la libre circulation des personnes, les indicateurs retenus par l'Indice consistent en la ratification (ou non) des protocoles des communautés économiques régionales, la proportion de pays membres des communautés économiques régionales dont les ressortissants n'ont pas besoin d'un visa à l'entrée dans un pays et la proportion de pays membres d'une communauté économique régionale dont les ressortissants obtiennent un visa à l'arrivée.

Sur l'ensemble de ces trois indicateurs, la figure 2 montre que la CEDEAO affiche les meilleurs scores sur l'ensemble des Communautés économiques régionales (CER), avec un score de zéro relativement au dernier indicateur ; la CEDEAO étant la première CER en Afrique à avoir supprimé l'exigence de visas entre ses États membres. Le score de la Côte d'Ivoire est justement assez conséquent (figures 3 et 4).

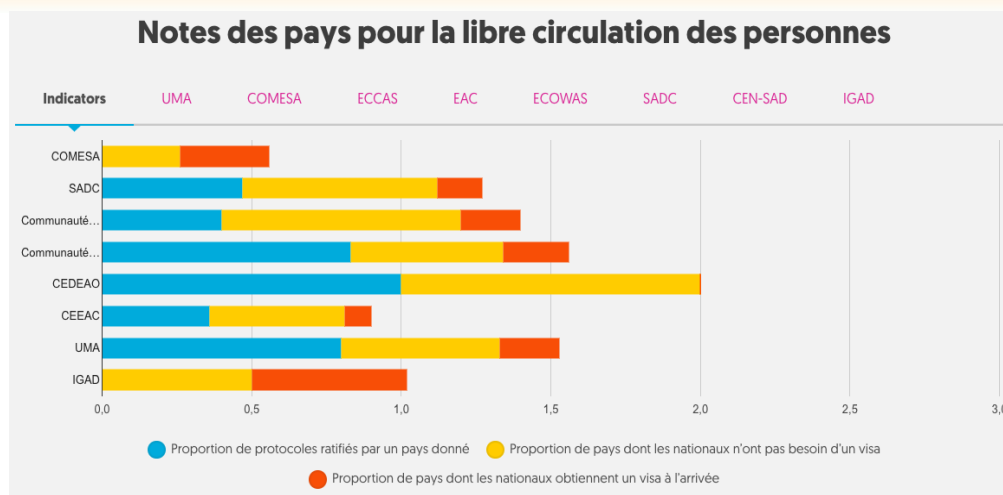


Figure 2: Les performances de la CEDEAO sur l'indicateur libre circulation des personnes.

Source : Indice de l'intégration régionale en Afrique (www.integrate-africa.org)

Autant les autorités ivoiriennes sont convaincues qu'« une intégration réussie entraîne une hausse des investissements intérieurs et étrangers, et renforce la sécurité et la stabilité »²³, autant l'engagement politique des autorités burkinabè reflète leur vision que les questions migratoires et diasporiques ne sauraient être traitées que dans une perspective d'intégration régionale et donc au sein d'un espace panafricain. La nomenclature de leur ministère ad hoc en est le symbole, la performance de leurs indicateurs économiques toute une révélation (figures 3 et 4, en ce qui est de la Côte d'Ivoire, par exemple).

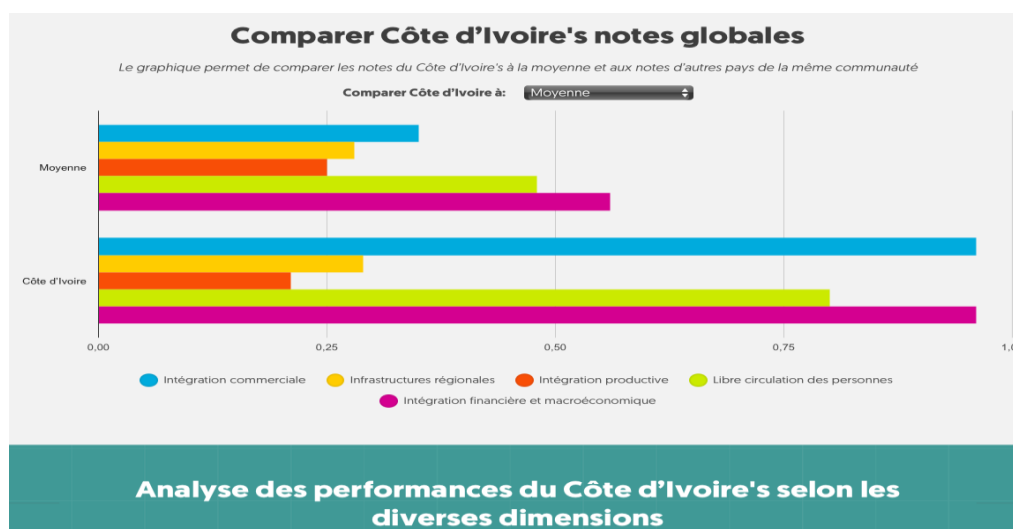


Figure 3: Les performances de la Côte d'Ivoire²⁴ selon les diverses dimensions de l'Intégration africaine.

Source : Indice de l'intégration régionale en Afrique (www.integrate-africa.org)

²³ Déclaration disponible sur le site Internet du Ministère de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur (MIAIE), en ligne, <http://www.gouv.ci/ministere-une.php?recordID=86>

²⁴ Les performances du Burkina Faso à cet égard ne sont pas encore disponibles sur l'Indice. Mais tout porte à croire qu'elles sont propres au classement de la CEDEAO à cet effet.

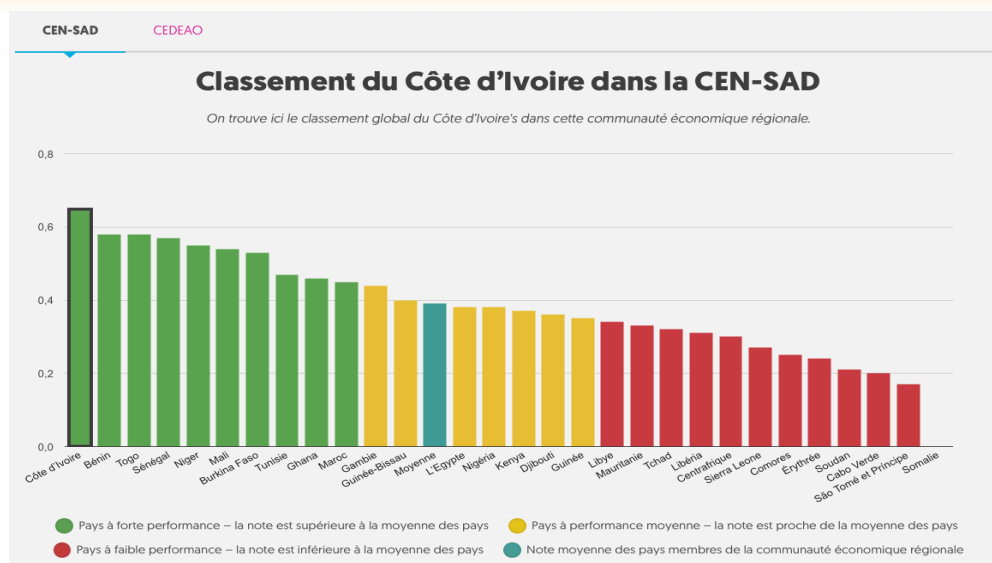


Figure 4: La Côte d'Ivoire comparée à d'autres pays africains

Source : Source : Indice de l'intégration régionale en Afrique (www.integrate-africa.org)

Innovation

Le cas de la Côte d'Ivoire et celui du Burkina Faso sont uniques en Afrique. Il s'agit des seuls pays où les politiques relatives à la diaspora et l'intégration africaine ont été confiées spécialement à un ministère qui porte le nom des politiques dont ils ont spécifiquement la charge. Comme le montre le tableau 1 ci-après, si le Cap-Vert et la Guinée équatoriale ont créé un ministère ad hoc²⁵ auquel ils ont confié les questions d'intégration africaine, ces quatre pays, en incluant la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso, sont allés beaucoup plus loin que les usages communs des États en Afrique. Dans la plupart des pays disposant de stratégies officielles de gestion de leurs expatriés et de prise en compte spécifique des dynamiques régionales dans leurs institutions, les questions spécifiquement africaine et diasporique ont été greffées sur un autre ministère, très souvent le ministère des Affaires étrangères. C'est le cas de la Guinée Conakry, du Maroc, du Sénégal et du Tchad. Dans certains cas, seul l'aspect diasporique transparaît sur le nom du ministère de rattachement. C'est la situation aux Comores, en Égypte, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo. Dans certains autres, seule l'intégration africaine fait partie du nom du ministère de rattachement. C'est le choix qu'ont fait le Gabon, le Kenya, le Mali, l'île Maurice, le Niger, l'Ouganda, la République arabe sahraouie démocratique, le Rwanda, la Tanzanie et le Togo.

Quoiqu'il en soit, la tendance montre que plus de la moitié des pays africains ont donné à un ministère un nom qui évoque au moins l'une des dimensions objet de la présente pratique (tableau 1). Preuve qu'il s'agit d'une tendance irréversible, qui est appelée à s'étendre partout en Afrique.

²⁵ Bien que la Gambie dispose d'un ministère chargé de l'Immigration et de la Nationalité (*Immigration & Nationality Department*), ce ministère se consacre essentiellement aux questions de la migration à l'intérieur de la Gambie.

| N.B La dénomination officielle des départements ministériels a servi de critère de référence. Pour les fédérations, seul le palier fédéral a été considéré. | 1 ministère responsable de la diaspora (1) | 1 ministère en charge des affaires africaines (2) | 1 ministère ad hoc pour les deux volets (3) | 1 des deux volets infodé dans un autre ministère |
|---|--|---|---|--|
| Afrique du Sud | n | n | n | n |
| Algérie | n | n | n | n |
| Angola | n | n | n | n |
| Bénin | n | n | n | n |
| Botswana | n | n | n | n |
| Burkina Faso | n | n | o | n |
| Burundi | n | n | n | n |
| Cameroun | n | n | n | n |
| Cap-Vert | n | o | n | n |
| Comores | n | n | n | o (1) |
| Congo | n | n | n | n |
| Côte d'Ivoire | n | n | o | n |
| Djibouti | n | n | n | n |
| Égypte | n | n | n | o (1) |
| Érythrée | n | n | n | n |
| Éthiopie | n | n | n | n |
| Gabon | n | n | n | o (2) |
| Gambie | n | n | n | o (2) |
| Ghana | n | n | n | n |
| Guinée (Conakry) | n | n | n | o (1) (2) |
| Guinée-Bissau | n | n | n | n |
| Guinée équatoriale | n | o | n | n |
| Kenya | n | n | n | o (2) |
| Lesotho | n | n | n | n |
| Liberia | n | n | n | n |
| Libye | n | n | n | n |
| Madagascar | n | n | n | n |
| Malawi | n | n | n | n |
| Mali | n | n | n | o (2) |
| Maroc | n | n | n | o (1) (2) |
| Maurice | n | n | n | o (2) |
| Mauritanie | n | n | n | n |
| Mozambique | n | n | n | n |
| Namibie | n | n | n | n |
| Niger | n | n | n | o (2) |
| Nigeria | n | n | n | n |
| Ouganda | n | n | n | o (2) |
| République arabe sahraouie démocratique | n | n | n | o (2) |
| République centrafricaine | n | n | n | o (1) |
| République démocratique du Congo | n | n | n | o (1) |
| Rwanda | n | n | n | o (2) |
| Sao Tomé-et-Principe | n | n | n | n |
| Sénégal | n | n | n | o (1) (2) |
| Seychelles | n | n | n | n |
| Sierra Leone | n | n | n | n |
| Somalie | n | n | n | n |
| Soudan | n | n | n | n |
| Soudan du Sud | n | n | n | n |
| Swaziland | n | n | n | n |
| Tanzanie | n | n | n | o (2) |
| Tchad | n | n | n | o (1) (2) |
| Togo | n | n | n | o (2) |
| Tunisie | n | n | n | n |
| Zambie | n | n | n | n |
| Zimbabwe | n | n | n | n |

Tableau comparatif des politiques d'intégration africaine et de la diaspora au sein des gouvernements des États africains
Données au 15 septembre 2018
Source: Cap-Afriques, 2018

Légende: n: non o: oui
En jaune: les États qui se démarquent
0(1): Volet diaspora greffé à la dénomination d'un autre ministère
0(2): Volet intégration africaine greffée à la dénomination d'un autre ministère
0(1) (2): Les deux volets sont greffés à la dénomination d'un autre ministère

Tableau 1 : Présence ou non de la diaspora et de l'intégration africaine dans la nomenclature des ministères

Source : Cap-Afriques, 2018.

Facteurs clés de succès

Plusieurs facteurs, dont géographique, historique, géopolitique, socioéconomique, sont des conditions favorables à la mise en place de la pratique décrite dans ce numéro. L'existence d'une frontière commune, la présence traditionnelle des Burkinabè en Côte d'Ivoire (Devillard et al., 2015 : Tableau 3), le partage d'un certain héritage culturel (groupes linguistiques communs) font partie des facteurs prépondérants. Sur le plan de la géopolitique sous régionale, le rapport de forces et le leadership politique exercé par les deux pays en Afrique, notamment au sein de la CEDEAO voire de l'UEMOA ont sans nul doute beaucoup joué également. En effet, la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso représentent plus de 50% du PIB de cet espace économique, faisant d'eux la plaque tournante des échanges commerciaux de la sous-région.

La mise création d'un ministère ad hoc chargé de l'intégration africaine et de la diaspora est un prolongement institutionnel des réalités nationales et transnationales vécues par les deux pays. La dénomination du ministère est déjà assez révélatrice de cette convergence de situations, en aval et de visions en amont.

Contraintes

La mise en place de la pratique a permis de faire face à certaines difficultés, dont celles d'ordre subjectif. Du point de vue de la diaspora, l'action gouvernementale se heurte à la difficulté d'assurer une agrégation des intérêts, surtout ceux des membres de la diaspora qui se sont retrouvés à l'extérieur de leur pays d'origine par leurs propres moyens (et non via les bourses ou autres aides gouvernementales) et qui, de fait, ne se sentiraient pas redevables au gouvernement de leur pays d'origine. Ces expatriés ne se croiraient donc pas obligés de s'identifier comme tels auprès des services consulaires de leur pays d'origine dans leur état d'accueil. Ce qui pose un problème pour l'établissement de liens entre diaspora et représentations diplomatiques, voire avec le pays d'origine.

Cette difficulté, soulevée par certaines autorités interrogées à des fins de description de la présente pratique, se conjugue avec le manque de communication entre les processus d'immigration appliqués par le pays d'accueil et les processus de gestion des expatriés établis soit au Burkina Faso soit en Côte d'Ivoire. Chaque pays établit des mécanismes de gestion du phénomène migratoire de manière autonome, rendant ainsi difficile les efforts de cohésion au niveau africain.

Pour y faire face, les autorités consulaires burkinabè ou ivoiriennes sont obligées d'avoir une approche proactive et agressive d'attraction, d'incitation et d'organisation des expatriés installées sur leur espace extraterritorial.

Dans le cas du Burkina Faso, l'approche de proximité promue par le nouvel Ambassadeur auprès des Burkinabè lui a permis de créer une certaine dynamique et un certain engouement auprès de la diaspora burkinabè du Canada. Dans cet élan, l'Ambassade a organisé son premier forum économique mobilisant non seulement les acteurs économiques burkinabè et canadiens mais aussi les Burkinabè du Canada. Ce forum a été l'occasion d'un partage d'informations entre parties prenantes et de rencontres avec les ministres présents.

Enseignements tirés

Quelques enseignements tirés de la pratique sont résumés ci-après :

- la décision de créer un ministère ad hoc (chargé spécialement de prendre en charge les deux volets diaspora et intégration régionale) découle du rôle joué ou que veut jouer chaque État non seulement au sein de la sous-région ou de la région en Afrique, dans la perspective de l'intégration africaine, mais aussi de la perspective et de la posture des gouvernants dans les États africains vis-à-vis des questions migratoires ;
- le rôle de chacune des parties prenantes est capital : une volonté gouvernementale de traduire dans les institutions étatiques les stratégies et les acquis de l'intégration africaine, d'une part ; une volonté des gouvernants d'inscrire la diaspora dans les politiques publiques et de la traduire dans sa structuration, dans un sens et la même volonté de la part de la diaspora de se structurer et de s'organiser dans l'optique de peser sur les politiques de leur pays d'origine ;
- une saine traduction de l'informel en opportunités politiques, économiques et géoéconomiques, si ce n'est socioculturels.

Durabilité

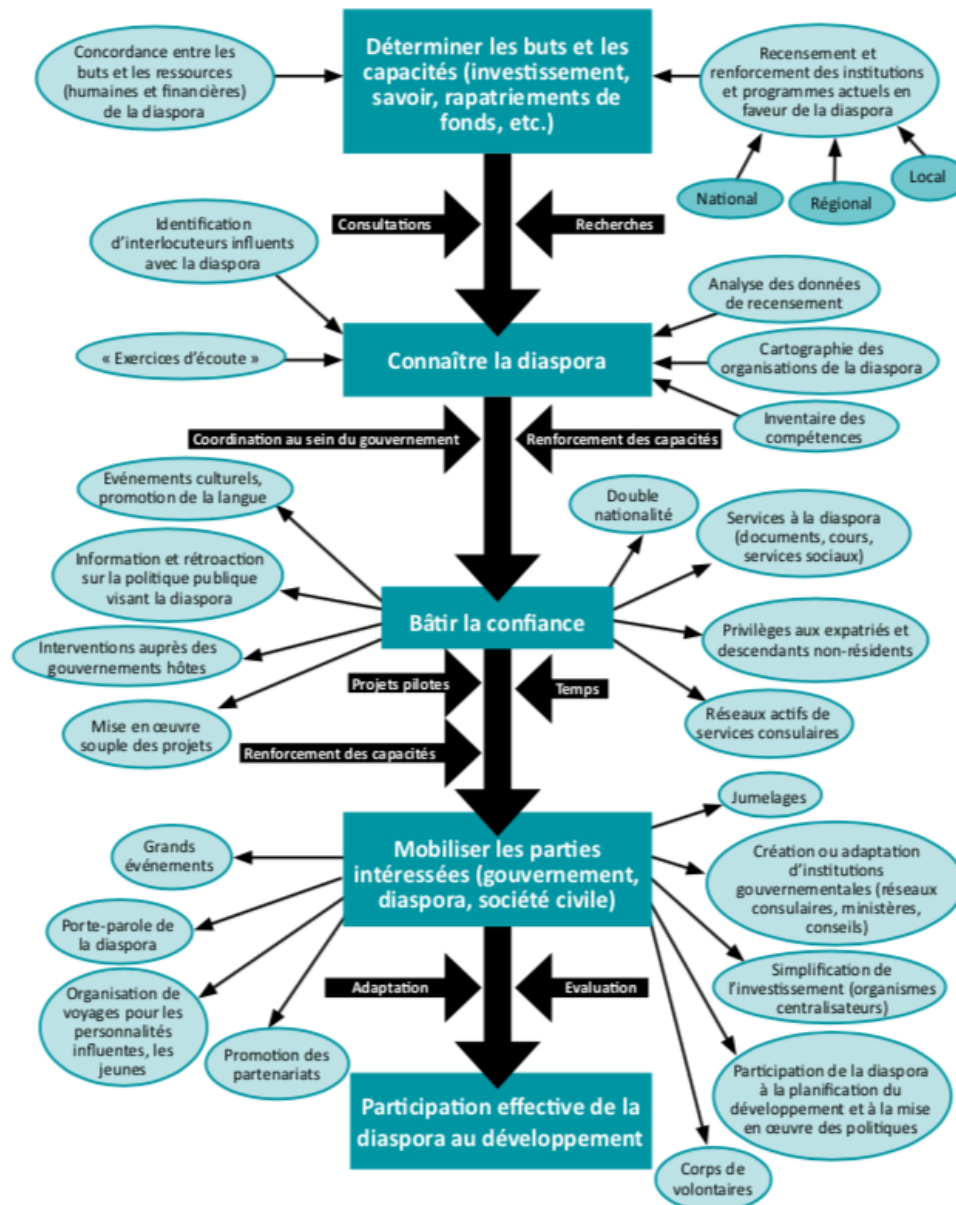
Pour qu'une telle pratique soit viable et rentable, elle doit être non seulement considérée comme une opportunité (rappelait encore le diplomate burkinabè) de part et d'autre, mais aussi ressentie comme une nécessité fonctionnelle. En tant que telle, elle doit être inscrite par les gouvernants parmi les investissements nécessaires.

De plus, pour être continue, elle doit survivre à l'alternance au pouvoir, en s'imposant au système politique de l'État et donc considéré comme un des éléments d'un consensus sinon continental, du moins national. Sur cette base, on pourrait s'attendre à ce que les participants et les acteurs politiques y voient une règle obligatoire, dépassant les seuls usages d'un gouvernement courtois et bienveillant. Érigé en consensus national, la pratique conserverait son caractère incontournable voire indispensable. Les dirigeants africains, qui n'ont pas encore emboité le pas à la Côte d'Ivoire et au Burkina Faso, ont ici un élément de réflexion, s'ils cherchaient encore un objet d'application pour leurs coutumes et conventions constitutionnelles...

Reproductibilité et/ou changement d'échelle

Afin de s'assurer d'une meilleure transférabilité de la pratique, la figure 5 ci-dessous, appliquée au volet migratoire, est une illustration des conditions nécessaires à une association réussie de la diaspora dans les dynamiques de développement dans un État, un État africain en l'occurrence.

Figure 1. Une feuille de route pour l'engagement de la diaspora



Source: © Migration Policy Institute 2009.

Figure 5: Conditions de transférabilité de la pratique (citée dans OIM, MPI, 2012)

Témoignage

Le témoignage²⁶ ci-après est un ensemble d'extraits tirés d'une entrevue que l'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire du Burkina Faso au Canada et auprès de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI), Son Excellence Athanase Boudo, a accordée à VigieAfriques, dans le cadre de la préparation du présent numéro, le 21 septembre 2018.

« ...Au Burkina Faso, les questions migratoires sont abordées non comme une contrainte (rhétorique traditionnelle de la fuite des capitaux ou des cerveaux), mais plutôt comme une opportunité (ici la pratique précède les politiques, les transferts de fonds de la diaspora dépassant le montant des aides publiques au développement) ...

...À peu près 36% des Burkinabè vivent en dehors de leurs frontières nationales...

...Près de 30% des Burkinabè de l'étranger vivent en Côte d'Ivoire, un pays voisin, et une bonne partie au Ghana, au Mali, etc....

...il y a un lien entre les problématiques liées à la diaspora et celles relatives à l'intégration africaine et le Burkina Faso ne peut aborder les questions migratoires que dans un cadre panafricain (ces deux volets étant interconnectés) ...

...Dédier un ministère spécifique à l'Intégration africaine et aux Burkinabès de l'extérieur n'est pas seulement une volonté politique, mais surtout un engagement politique...

...Il s'agit d'une expérience payante et gagnante, qui s'est poursuivie par de mesures d'effectuation multiples et concrètes : i) instruction donnée par le gouvernement au ministère de l'Urbanisme de mettre sur pied la « cité de la diaspora », concrétisé par la mise à disposition de la diaspora de parcelles de terrain pour permettre la réalisation des investissements dans l'immobilier ou tout simplement aider les membres de la diaspora à avoir un pied à terre dans leur pays d'origine; les dispositions à cet égard visent également à éviter toutes les tracasseries (familiales et administratives) souvent rencontrées par la diaspora lorsqu'il est question d'investir au Burkina Faso; ii) convocation d'un forum de la diaspora réunissant les délégués du CSBE (Conseil supérieur des Burkinabè de l'extérieur), cas inédit en Afrique. Les délégués du CSBE ont été désignés dans chaque pays, surtout dans les géographies prioritaires des Burkinabè et ils agissent comme des interlocuteurs des pouvoirs publics, voire comme des ambassadeurs du Faso, puisqu'ils ont pu échanger directement avec le Chef de l'État; iii) mesures gouvernementales (des décrets pris en conseil des ministres) visant à soutenir les Burkinabè de l'extérieur candidat à un retour au pays natal, par la structuration du nouveau ministère ad hoc autour de certains services clés (guichet unique d'informations utiles sur le pays, service de soutien au retour ou à l'investissement, des services intégrés associant d'autres ministères comme celui du Commerce ou de l'Agriculture...

...Associer la diaspora dans nos processus de politiques publiques permet de tirer profit de leurs idées, de leur vécu, de leur expérience...

...les représentations diplomatiques servent d'interface entre la diaspora et les différents départements ministériels. Dans cet esprit, ma première action en tant qu'Ambassadeur du Canada a été de rencontrer tous les Burkinabè vivant au Canada (Québec, Montréal, Manitoba, Toronto, Moncton, et bientôt l'Alberta)... »

²⁶ Les contraintes de calendrier du côté des autorités ivoiriennes ne nous ont permis de disposer d'un témoignage du même type pour la Côte d'Ivoire.

Conclusion

La description de la présente pratique avait pour objectif de comprendre, d'une part, comment et pourquoi conjuguer les questions migratoires et les dynamiques d'intégration en Afrique et, d'autre part, la dialectique entre phénomène migratoire (le cas de la diaspora plus spécifiquement) et politiques publiques en Afrique. L'exemple du Burkina Faso et de la Côte d'Ivoire révèle l'importance de gérer les migrations internationales et transnationales (un phénomène mondial et complexe) dans une perspective continentale et intégrée. Il s'agit là d'un modèle intéressant de maillage et de mariage du dedans et du dehors, un modèle où l'informel est traduit en dispositifs institutionnels et où une contrainte est mise au service d'une opportunité.

Ce modèle est appelé à s'étendre en Afrique, si l'on en croit le nombre d'arrangements institutionnels en cours dans le continent ou le nombre de pays qui affichent officiellement, dans leurs institutions, un nom évoquant soit un appel lancé à leurs expatriés, soit la création d'un espace africain dans le microcosme institutionnel national.

Sites Internet utiles

Gouvernement du Burkina Faso (Page consultée le 20 septembre 2018), Décret 2007 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Conseil supérieur des Burkinabè de l'étranger, {en ligne},

<http://www.burkinadiaspora.org/docs/organisationcsbe.pdf>

Ministère de l'Intégration africaine et des Burkinabè de l'extérieur (Page consultée le 22 septembre 2018), Accueil, {en ligne},

<http://www.burkinadiaspora.org/index.php>

Ministère de l'Intégration africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur (Page consultée le 22 septembre 2018), Accueil, {en ligne},

<http://www.integration.ci/dgie.php>



Autres ressources consultées

Banque mondiale, S. Mohapatra et D. Ratha, eds. (2011), *Diaspora for development in Africa*, 2011, 328 pages.

Devillard, Alexandre, Alessia Bacchi et Marion Noack (2015). *Enquête sur les politiques migratoires en Afrique de l'Ouest*, International Centre for Migration Policy Development (ICMPD), Vienne – Autriche et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, Dakar – Sénégal, 352 pages.

Institut international d'études sociales, Organisation internationale du Travail (2010). *Faire des migrations un facteur de développement : une étude sur l'Afrique du Nord et l'Afrique de l'Ouest*, Genève, OIT, 178 pages.

Lessault, D. et C. Beauchemin (2009). Les migrations d'Afrique subsaharienne en Europe : un essor encore limité, *Population et Sociétés*, n° 452, INED.

Organisation internationale pour les migrations, OIM (2018). *World Immigration Report*.

OIM et Migration Policy Institute (MPI) (2012). *Comment associer les diasporas au développement. Manuel à l'usage des décideurs et praticiens dans les pays d'origine et d'accueil*, 274 pages.

Organisation internationale du Travail, OIT (2010). *Faire des migrations un facteur de développement ; une étude sur l'Afrique du Nord et l'Afrique de l'Ouest*, 178 pages.

Paquin (2006). «La gouvernance à paliers multiples: un accent sur le cas de la Belgique», *Télescope*, vol. 13, no 2, hiver, <http://www.telescope.enap.ca/Telescope/docs/Index/Vol_13_no_2/Telv13n2paquin.pdf>, consulté le 22 septembre 2018.

Savado (2010). « Les accords de « gestion concertée des flux migratoires » entre les pays européens et les pays tiers, notamment l'Afrique : préoccupations politiques, référents scientifiques, mobilité des compétences », dans *Cahiers du CERLESHS* (Centre de recherches en lettres, Sciences humaines et sociales), tome XXV, n° 35, Ouagadougou, p. 297 à 336.

SOUS LA LOUPE

4 – 6 octobre 2018, Dakar (Sénégal) : UNE FOIRE DE L'ÉDUCATION EN AFRIQUE SUR LE THÈME DE L'ÉDUCATION

La Commission de l'Union africaine organise, en collaboration avec plusieurs partenaires publics et privés en Afrique, une foire axée sur le partage d'expériences en matière d'Éducation, qui aura lieu au Centre International de Conférences Abdou Diouf de Dakar.

11 - 12 octobre 2018, à Erevan (Arménie) : CONFÉRENCE DES CHEFS D'ÉTAT ET DE GOUVERNEMENT DES PAYS AYANT LE FRANÇAIS EN PARTAGE ("SOMMET DE LA FRANCOPHONIE")

La direction de l'Organisation internationale de Francophonie (OIF) repartira-t-elle en Afrique? Le poste de la Canadienne Michaelle Jean, actuelle secrétaire générale de l'OIF est mis en jeu. Face à elle, une candidature sérieuse, celle de la Rwandaise Louise Mushikiwabo, ministre des Affaires étrangères de son pays, candidate de l'Afrique et sans doute celle de la France.

1er novembre 2018, à Carthage (Tunisie) : JOURNÉE D'ÉTUDE SUR LE THÈME : "INTÉGRATION ET RÉGIONALISME AFRICAIN: OÙ EN EST L'UNION AFRICAINE AUJOURD'HUI?"

L'Unité de recherche de droit international, juridictions internationales et droit constitutionnel comparé de l'Université de Carthage organise à la Faculté des sciences juridiques politiques et sociales de Tunis une journée d'étude sur le thème: "Intégration et régionalisme africain: où en est l'Union africaine aujourd'hui?".

5 - 19 novembre 2018, à Maputo, Mozambique : 16E SESSION ORDINAIRE DE LA COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE POUR LE DROIT INTERNATIONAL (CUADI) du 5 au 19 novembre 2018 à Maputo, Mozambique.

Cette session sera suivie, les 20 et 21 novembre 2018 (toujours à Maputo) du 7e Forum de la CUADI sur le thème du "Management des ressources naturelles".

12 novembre - 7 décembre, à Tunis (Tunisie) : 51E SESSION ORDINAIRE DE LA COUR AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES.

10 décembre 2018, à la Maison de l'UNESCO, Paris (France) : COLLOQUE INTERNATIONAL DE L'ACADÉMIE AFRICAINE DE LA PRATIQUE DU DROIT INTERNATIONAL sur le thème suivant : "20 ans du statut de la CPI: l'œuvre africaine dans la pénalisation du droit international".

VIGIEAFRIQUES

À propos du bulletin

VigieAfriques est une publication électronique de l'Observatoire sur les Afriques du CEIM (Cap-Afriques). Révisé par les pair(e)s, il s'agit d'un bulletin trimestriel de veille dédié à l'insertion et l'adaptation des Afriques dans les tendances mondiales. Il est ouvert à tous les chercheurs, étudiants et personnes intéressées à publier un article court dans une de ses cinq rubriques.

Rubriques

TENDANCES (1500 mots) : Identification des avancées théoriques et des pratiques émergentes au niveau mondial.

REPÈRES (75 à 750 mots) : fournit des références sur les avancées dans le champ d'un axe du regroupement thématique ou d'une politique publique.

RÉFORMES (600 mots) : témoignages ou expériences de transformations structurelles globales ou sectorielles engagées au niveau mondial ou continental ainsi que par les organisations internationales et leurs leçons pour les Afriques.

FOCUS (2000 mots) : Arrêt sur une pratique exemplaire particulière, dans un domaine particulier des axes de recherche de CAP-Afriques et nécessitant vulgarisation.

SOUS LA LOUPE (500 mots) : Actualités ou événements à surveiller.

Information pour les auteurs

Les textes soumis à *VigieAfriques* ne doivent pas être déjà parus dans une autre publication. Leur contenu engage la responsabilité personnelle de leur auteur. Ni le CEIM ni CAP-Afriques ne sauraient être tenus responsables des préjudices subis du fait de l'utilisation du contenu des articles ou de l'interprétation des opinions exprimées dans les articles.

Les textes proposés, dont la longueur est fonction des rubriques, doivent porter sur l'un des domaines suivants : 1) Régionalismes ; 2) Négociations internationales ; 3) Changements climatiques ; 4) Enjeux technologiques ; 5) Gouvernance ; 6) Mobilisation de ressources intérieures ; 7) Planification et statistiques ; 8) Transformation structurelle des économies.

Soumettre un article

Les propositions d'articles doivent être faites en format Word à l'adresse suivante : mballa@ualberta.ca

Prochaine publication : Janvier 2019

Date limite de soumission d'articles : 17 décembre 2018

CAP-AFRIQUES

Le Centre d'analyse et de prospective sur les Afriques (CAP-Afriques), un des observatoires du CEIM-UQAM, est un regroupement de chercheurs s'intéressant à l'Afrique et à l'avenir de ce continent. Sa mission consiste à contribuer à fournir un éclairage sur les différentes dynamiques de transformation observables, au moyen de recherches, de conception d'outils d'analyse comparative dédiés à l'aide à la prise de décision. Ce faisant, les travaux du CAP-Afriques se basent sur des données empiriques recueillies localement, par l'entremise de sources, de personnes-ressources et d'entités homologues et partenaires situées localement. Le CAP-Afriques se veut un réseau de transfert de connaissances dédié aux Afriques, en établissant des liens entre universitaires, hommes d'affaires ou chefs d'entreprises et société civile. En son sein, les chercheurs sont regroupés en fonction de leurs affinités de recherche d'intérêt pour les pays africains. **Huit regroupements thématiques structurent ainsi les travaux des experts: 1) Régionalismes ; 2) Négociations internationales ; 3) Changements climatiques ; 4) Enjeux technologiques ; 5) Gouvernance ; 6) Mobilisation de ressources intérieures ; 7) Planification et statistiques ; 8) Transformation structurelle des économies.**

Comité de rédaction de VigieAfriques

Gueldich Hajer, Université
de Carthage, Tunisie

Ghislain Patrick Lessene, CEJA, Suisse

Nora Marei, CNRS, France

Léonard Matala-Tala,
Université de Lorraine, France

Charlie Mballa, University
of Alberta, CSJ, Canada

Abonnez-vous

Au fil RSS 

Lisez toutes les chroniques 



Cap-Afriques

Conjuger prospective
et prospection !



CAP-Afriques

Adresse civique :

UQAM, 400, rue Sainte-Catherine Est
Pavillon Hubert-Aquin, bureau A-3640
Montréal (Québec) H2L 2C5 CANADA

Adresse postale :

Université du Québec à Montréal
Case postale 8888, succ. Centre-Ville
Montréal (Québec) H3C 3P8 CANADA

Téléphone : 514 546-5059

Courriel: mballa@ualberta.ca

Site web : www.cap-afriques.com

Direction du CAP-Afriques

Charlie Mballa, directeur

Chargé de cours, University of Alberta /
Chercheur, Centre d'études sur
l'intégration et la mondialisation
mballa@ualberta.ca

Hajer Gueldich, directrice adjointe par intérim

Professeure agrégée en Droit international
à l'Université de Carthage- Tunisie

Membre élue et rapporteur général de la
Commission de l'Union africaine pour le
Droit international (CUADI) /
hajer.gueldich@yahoo.fr